



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE UNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE DU 13 AVRIL 2021 EN VISIOCONFÉRENCE ET EN AUDIOCONFÉRENCE

Le comité technique d'Administration Centrale Unique s'est réuni sous la présidence de Madame Anne LIRIS, Cheffe de service de la DRH, assistée du Dr Williams JOSSE, de Mme Armelle CHAPPUIS, de Mme Edith DAURIER, Mme Dayan CISERANE, de Mme Rachida BELAYACHI, de M. Thierry LE ROY, de M. Christian POIRET, de Mme Florence LIANOS.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- **1. Adoption du règlement intérieur du CTAC (pour avis) ;**
- **2. Projet de décret modifiant le décret n° 2012-442 du 2 avril 2012 portant création d'une division des cabinets auprès des ministres chargés du travail, de l'emploi, de la santé, de la sécurité sociale, des solidarités, de la cohésion sociale et de la ville (pour avis) ;**
- **3. Projet de décret modifiant le décret n° 2011-497 du 5 mai 2011 relatif à la maîtrise des risques et à l'audit interne au sein des ministères chargés des affaires sociales (pour avis) ;**
- **4. Point d'information sur les dates de fermeture des services 2021 ;**
- **5. Questions diverses**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par la Présidente à 10H00.

La présidente informe les participants que le DRH rejoindra la réunion dès que possible, étant actuellement retenu sur une autre réunion.

La présidente rappelle les points inscrits à l'ordre du jour et interroge sur les déclarations liminaires.

Il n'y a pas de déclaration liminaire mais une remarque sur la mention dans PACo, sur la page de la DNUM, d'une information datée du 23 /03/2021 sur le « robot numérique pour faciliter le travail des agents en leur permettant de gagner du temps sur les tâches répétitives », des représentants du personnel jugeant que la DNUM ne devrait pas faire de la recherche mais répondre aux demandes des agents.

La présidente précise qu'elle n'a pas de commentaire à formuler sur cette observation.

Elle propose que l'on passe aux points de l'ordre du jour.

➤ **ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CTAC (POUR AVIS)**

Le règlement intérieur du CTAC ayant été rédigé de manière concertée dans le cadre d'un groupe de travail, il a été convenu à l'unanimité qu'il pouvait être mis aux voix directement.

Vote sur le règlement intérieur du CTAC :

POUR : 8 (1 UNSA ITEFA, 4 CFDT, 3 CGT,)

Vote unanimement favorable.

➤ **PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N° 2012-442 DU 2 AVRIL 2012 PORTANT CRÉATION D'UNE DIVISION DES CABINETS AUPRÈS DES MINISTRES DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, DES SOLIDARITÉS, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA VILLE (POUR AVIS)**

La présidente demande à M. Thierry LE ROY de présenter le projet.

Ce projet de décret prend acte de la modification des périmètres ministériels dans le cadre des nouvelles compétences attribuées au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

En effet, le décret du 15 juillet 2020 attribue les politiques de la jeunesse et des sports et le développement de la vie associative au ministère de l'éducation nationale ainsi que celles du sport. La politique de la ville a, quant à elle, été confiée au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

La division des cabinets, créée par décision du 2 avril 2012, n'est désormais compétente que pour le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion et le ministère des solidarités et de la santé. Le projet de décret tire les conséquences de ces modifications.

Vote sur ce projet de décret :

POUR : 1 (UNSA ITEFA)

ABSTENTION : 7 (4 CFDT, 3 CGT)

N.DL.R. : Ce projet n'est que le toilettage d'un texte.

➤ **PROJET DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET N° 2011-497 DU 5 MAI 2011 RELATIF A LA MAÎTRISE DES RISQUES ET A L'AUDIT INTERNE AU SEIN DES MINISTÈRES CHARGES DES AFFAIRES SOCIALES (POUR AVIS)**

La présidente propose à Mme LIANOS et à M. POIRET de présenter le projet.

Mme LIANOS précise que ce projet met en cohérence le décret de 2011 relatif à la maîtrise des risques et à l'audit interne avec la modification du périmètre des ministères.

En effet, compte tenu de la compétence du ministère de l'éducation nationale pour la jeunesse, le sport et la vie associative et des autorités académiques pour la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative, l'engagement civique et les sports ainsi que de la nouvelle organisation des services chargés de la mise en œuvre des politiques qui s'y rattachent, il est devenu inéluctable de supprimer la participation conjointe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche à la maîtrise des risques et à l'audit interne au sein des ministères chargés des affaires sociales.

Ainsi, la composition des instances de pilotage des dispositifs de maîtrise des risques et d'audit interne est modifiée.

M. POIRET ajoute qu'une nouvelle modalité de déclenchement d'un audit interne a été ajoutée, en cas d'urgence pour des demandes liées à des besoins spécifiques apparus en cours d'année et après validation par le comité d'audit interne.

Les trois autres modalités de déclenchement sont : le plan d'audit interne, la commande ministérielle, le programme d'activité de l'inspection générale des affaires sociales.

Vote sur ce projet de décret :

POUR : 1 (UNSA ITEFA)

ABSTENTION : 7 (4 CFDT, 3 CGT)

NDLR : Ce projet n'est que la mise en cohérence du texte avec la modification du périmètre ministériel des ministères sociaux.

Le Directeur des Ressources Humaines rejoint la réunion et présente ses excuses pour son retard.

Il informe les participants du départ en retraite de M. Robert GUTIERREZ, figure de la CGT au sein des services et salue ses qualités d'humaniste, sa franchise et la qualité de leurs échanges. Il rappelle qu'ils n'étaient pas toujours d'accord mais salue son engagement. Il précise que la démocratie sociale exige des contre-pouvoirs qui permettent d'avancer quand ceux-ci sont francs et de qualité.

Mme BATREL précise que M. GUTIERREZ restera le secrétaire national de l'organisation syndicale jusqu'au mois de septembre au moins. Elle remercie le DRH et précise qu'elle lui transmettra le message.

➤ POINT D'INFORMATION SUR LES DATES DE FERMETURE DES SERVICES EN 2021

La présidente précise que deux ponts seront accordés cette année :

- Vendredi 14 mai 2021 ;
- Vendredi 12 novembre 2021.

Un jour de RTT devra être posé pour chacun de ces ponts.

Les représentants du personnel signalent que le choix est laissé habituellement aux agents entre RTT ou Congé Annuel.

Mme CHAPPUIS précise que l'opération se fait automatiquement dans le logiciel Temptation qui enregistre deux jours de moins de RTT pour ces deux ponts.

➤ QUESTIONS DIVERSES

- Sur l'information du CTAC sur les plafonds d'emploi par DAC :

Le DRH accepte la demande et propose une formation des représentants volontaires sur la notion d'EPTP.

- Sur le cadre de gestion des contractuels :

Le DRH précise qu'un groupe de travail sera réunira très prochainement sur l'évolution de la gestion et du parcours professionnel des contractuels.

En l'absence de question complémentaire, la présidente remercie les participants et clôt la séance.

Fin de la réunion à 11H00.